

année universitaire 2018 - 2019

Unité de Formation et de Recherche
des SCIENCES de SANTÉ

de Livret Rentrée

PC3

3^e ANNÉE DU DIPLÔME DE FORMATION GÉNÉRALE
EN SCIENCES MÉDICALES

DATE DE RENTRÉE : **03/09/2018**

Sommaire

	PAGES
CURSUS DES ÉTUDES MÉDICALES	2
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	3-10
C2i (Certificat Informatique et Internet)	13
PROGRAMME DÉTAILLÉ des Unités d'Enseignement	14-21
MASTERS	22
CHARTRE DES EXAMENS	23-27
SERVICES NUMÉRIQUES	28-29
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ	30
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE	31

ENSEIGNANT RESPONSABLE
(Diplôme de Formation Générale
en Sciences Médicales, PC3)

Pr Pablo Ortega-Deballon
pablo.ortega-deballon@chu-dijon.fr

ACCUEIL SCOLARITÉ
1^{er} CYCLE

BUREAU R57bis
de **10H30 à 12H30**
et de **13H30 à 17H**

Tél. : 03 80 39 32 98
03 80 39 33 97
03 80 39 32 97

CONTACT SCOLARITÉ 1^{er} CYCLE

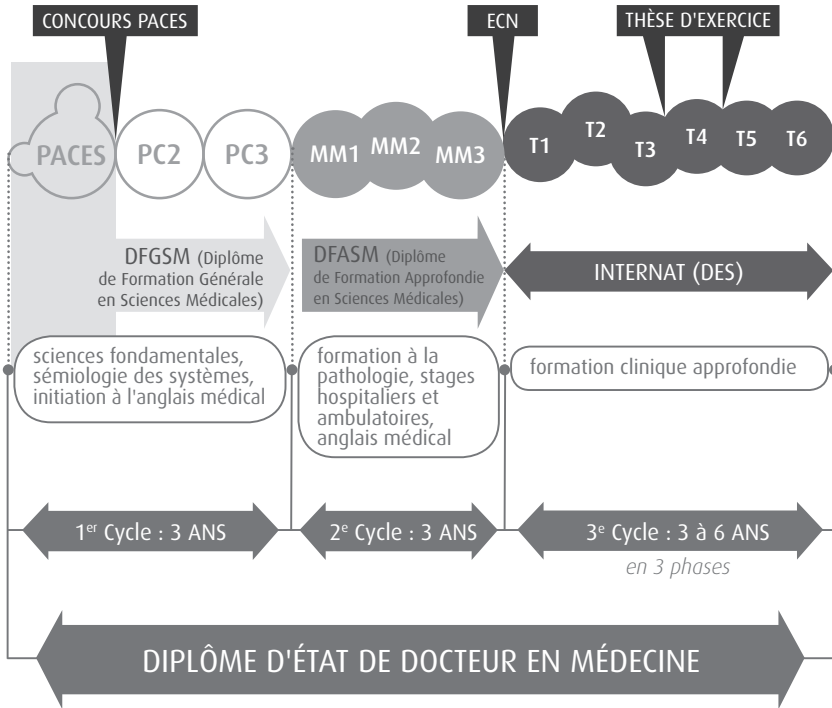
BUREAU PC2-PC3

ufrsante-1cyclemed@u-bourgogne.fr



L'ACCUEIL SCOLARITÉ EST FERMÉ AU PUBLIC
TOUS LES MERCREDIS MATIN

CURSUS DES ÉTUDES MÉDICALES



La **Première Année Commune aux Études de Santé** propose un véritable choix de carrière. 7 métiers sont accessibles par des cursus plus ou moins longs, au delà de la PACES : **Médecine** (8 à 11 ANS), **Pharmacie** (5 ou 8 ANS), **Odontologie** (5 ANS), **Maïeutique** (4 ANS), **Masso-Kinésithérapie** (4 ANS), **Ergothérapie** (3 ANS), **Psychomotricité** (3 ANS).



Les **première et deuxième années de deuxième cycle** proposent une alternance de sept semaines de cours théoriques et de stages hospitaliers à temps plein.



La **troisième année de deuxième cycle** propose un enseignement théorique et des stages hospitaliers à mi-temps. À l'issue de celle-ci, les étudiants se présentent aux Épreuves Classantes Nationales (ECN).



Le **diplôme de docteur en Médecine** ne peut être délivré qu'aux candidats ayant à la fois soutenu avec succès leur thèse et obtenu le Diplôme d'Études Spécialisées (DES).

L'arrêté du 22 mars 2011 crée le **Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales** (DFGSM) qui comprend la PACES (semestres 1 et 2), la PC2 (semestres 3 et 4) et la PC3 (semestres 5 et 6).

Il confère un niveau équivalent au grade de licence et permet l'obtention de 180 ECTS (30 par semestre). Il sanctionne le premier cycle des études médicales (*article 1, arrêté du 8 avril 2013*).

Modalités de Contrôle des Connaissances

2018 | 2019

PC3

Approuvées par le Conseil d'UFR du 27 juin 2018

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement. La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Enseignements obligatoires

SEMESTRE 5	UE	Disciplines	Responsables Pédagogiques	Volume horaires	ECTS	Durée	Type éval (1)	coeff. CT	coeff. CC	coeff. TP	coeff. TOTAL
	1	Anglais 1	M. De La GRANGE	TD : 12 h	1	10 min	CT (Oral)	1	-	-	1
	2	Biostatistiques	Pr QUANTIN	CM : 29 h	4	1 h	CT (QCM) + CC	3	1	-	2
	3	Génétique médicale	Pr THAUVIN	CM : 20 h	3	1 h	CT (QCM) + CC	3	1	-	2
	4	Appareil respiratoire	Pr BONNIAUD	CM : 35 h	6	1 h	CT (QCM) + CC + TP	3	1	-	4
	5	Immunopathologie	Pr BONNOTTE	CM : 24 h	4	45 min.	CT (QCM) + CC	3	1	-	2
	6	Rein et voies urinaires	Pr CORMIER	CM : 39 h	6	1 h	CT (QCM+QRC) + CC	3	1	-	4
	17	SESA 1	-	CM : 16 h TD : 20 h Sem. : 4	2	1 h	CT (e-learning) + validation de stage	2	-	2	1
	15	Informatique et internet 1	M. LEGRAND	TD : 6 h	1	1 h	CT	-	-	-	1
	7	Enseignements optionnels ⁽¹⁾		30 h	3	CM : cours magistral TD : travaux dirigés TP : travaux pratiques	Sem. : séminaire CT : contrôle terminal CC : contrôle continu				2
TOTAL			235 h	30						18	

⁽¹⁾ Une UE obligatoire de 30 heures par semestre.

SEMESTRE 6	UE	Disciplines	Responsables Pédagogiques	Volume horaires	ECTS	Durée	Type éval (1)	coeff. CT	coeff. CC	coeff. TP	coeff. TOTAL
	8	Anglais 2	M. De La GRANGE	TD : 12 h	1	1 h	CT (rédac.)	-	-	-	1
	9	Santé Humanité Société	Pr BONIN	CM : 32 h	4	1 h 30	CT (rédac.) + CC	3	1	-	2
	10	Sémiologie générale	Dr DEVILLIERS	Stages	3	1 h	CT (QCM) + CC (4 présentations orales) + TP nutrition	3	1	-	2
	11	Revêtement cutané	Pr VABRES	CM : 16 h	4	1 h	CT (QCM) + CC	3	1	-	2
	12	Hormonologie et reproduction	Pr PETIT	CM : 50 h	6	1 h	CT (QCM + rédac.) + CC	3	1	-	4
	13	Tissu sanguin	Pr BASTIE	24 h dont CM : 20 h Sémin. : 4 h	5	1 h	CT (QCM) + CC	3	1	-	2
	18	SESA 2	-	TD : 16 h TP : 80 h	3	1 h	Validation de TP + rapport de stage	1	-	3	1
	16	Informatique et internet 2	M. LEGRAND	6 h	1	1 h + 30 min	CT + QCM	-	-	-	1
	14	<i>Enseignements optionnels ⁽¹⁾</i>		30 h	3	CM : <i>cours magistral</i> TD : <i>travaux dirigés</i> TP : <i>travaux pratiques</i>		Sem. : <i>séminaire</i> CT : <i>contrôle terminal</i> CC : <i>contrôle continu</i>			2
TOTAL			266 h	30						16	

⁽¹⁾ Une UE obligatoire de 30 heures par semestre.

Les UE 7 et 14 (*enseignements optionnels*) peuvent être validées

- soit par l'obtention d'UE Recherche (*UE permettant l'obtention partielle d'un master, voir p 22*),
- soit par l'obtention d'UE optionnelles "simples".

Une UE optionnelle dure 1 semestre et vaut 3 ECTS.

Une UE Recherche du Master Santé se déroule sur 2 semestres et vaut 3 ECTS par semestre.

Une UE Recherche du Master Santé Publique et Environnement se déroule sur 1 semestre et vaut 6 ECTS.

Le choix des enseignements optionnels doit s'envisager dans la perspective du DFGSM.

MODALITÉS du contrôle continu

Une épreuve de contrôle continu a lieu 2 fois par semestre et porte sur l'ensemble des UE de la période écoulée. En fin de semestre, la moyenne de toutes ces épreuves est calculée et reportée dans chaque UE (*sauf pour l'UE d'anglais*) et les UE 15 et 16.

Toute absence non justifiée à une ou plusieurs épreuves de contrôle continu entraînera l'attribution de la note zéro à la ou les épreuve(s) à laquelle (auxquelles) l'étudiant ne se sera pas présenté.

Enseignements optionnels

► UE OPTIONNELLES (30h) : 3 ECTS

UE (30 h)	Année d'études	Responsables	Enseignement
Adaptation physiologique et comportementale	PC2 - PC3	Dr JACQUIN-PIQUES agnes.jacquin@chu-dijon.fr	2 ^e semestre Jeudi de 14 h à 17 h
Anglais oral consultation	PC2 - PC3	M ^{me} CARNET anais.carnet@u-bourgogne.fr	1 ^{er} OU 2 ^e semestre Horaires au choix Jeudi de 14h à 16h ou de 16h à 18h ou vendredi de 8h à 10h ou de 10h à 12h
Anglais mobilité	PC3	M. DE LA GRANGE philippe.de-la-grange@u-bourgogne.fr	1 ^{er} OU 2 ^e semestre Horaires au choix Jeudi de 14h à 16h ou de 16h à 18h
Génétique humaine	PC3	Pr CALLIER patrick.callier@chu-dijon.fr	2 ^e semestre Jeudi de 14h à 18h
L'enfant	PC2 - PC3	Pr HUET doyen.sante@u-bourgogne.fr	1 ^{er} semestre Lundi de 18h30 à 20h et mardi de 19h à 20h30
Histoire de la médecine et de la pharmacie	PC2 - PC3	Pr CUISENIER jean.cuisenier@numericable.fr M ^{me} TABUTIAUX agnes.tabutiaux@gmail.com	2 ^e semestre Jeudi de 14h à 16h
Médecine, spiritualité et religions	PC2 - PC3	Pr ORTEGA-DEBALLON pablo.ortega-deballon@chu-dijon.fr	2 ^e semestre Lundi de 18h30 à 20h et mardi de 19h à 20h30
Principes de biologie moléculaire en pratique médicale	PC2 - PC3	Pr BASTIE jean-noel.bastie@chu-dijon.fr	1 ^{er} semestre Jeudi de 14h à 18h
Santé animale et médecine humaine	PC2 - PC3	Pr PIROTH lionel.piroth@chu-dijon.fr	2 ^e semestre Jeudi de 14h à 18h
UE physiopathologie cardiométabolique	PC3	Pr VERGELY catherine.vergely@u-bourgogne.fr	1 ^{er} semestre Jeudi de 14h à 17h (UE Pharmacie)
UE libre Tutorat *	PC2 - PC3	Dr LEMAIRE-EWING stephanie.ewing@chu-dijon.fr	1 ^{er} ou 2 ^e semestre

* Le tutorat ne fait l'objet d'une évaluation qu'au deuxième semestre

Possibilité de faire en mai/juin un séminaire annonce diagnostic. Inscription via un questionnaire en ligne en avril/mai.

► UE RECHERCHE

MASTER 1 mention SANTÉ UE de 60 h : 3 ECTS par semestre		RESPONSABLES
PC2 PC3	Biochimie métabolique et régulation ENSEIGNEMENT : 1 ^{er} et 2 ^e semestres : le jeudi de 15 h à 17 h 30 <i>Relevé de notes de PACES à déposer au responsable de l'UE</i>	Pr MASSON Laboratoire de biochimie médicale Plateau Technique de Biologie (rdc haut) Tél. 03 80 29 38 25 david.masson@chu-dijon.fr
PC2 PC3	Ethique et déontologie médicale ENSEIGNEMENT : 1 ^{er} et 2 ^e semestres : le jeudi de 14 h à 18 h <i>Lettre de motivation à déposer au responsable de l'UE</i>	Pr FRANÇOIS-PURSSELL Service : médecine légale – Bocage central Tél. 03 80 29 39 16 irene.francois@chu-dijon.fr
PC3	Génétique humaine ENSEIGNEMENT : 1 ^{er} et 2 ^e semestres : le jeudi de 14 h à 18 h <i>Lettre de motivation et relevé de notes de PC2 à déposer au responsable de l'UE</i>	Pr CALLIER Service : génétique – Plateau Technique de Biologie Tél. 03 80 29 34 89 patrick.callier@chu-dijon.fr
PC2 PC3	Hématopoïèse normale et tumorale ENSEIGNEMENT : 1 ^{er} et 2 ^e semestres : le jeudi de 14 h à 17 h <i>Relevé de notes de PACES à déposer au responsable de l'UE</i>	Pr BASTIE Service : hématologie clinique PPLV - Tél. 03 80 29 50 41 jean-noel.bastie@chu-dijon.fr
PC2 PC3	Imagerie fonctionnelle et moléculaire ENSEIGNEMENT : 1 ^{er} et 2 ^e semestres : le jeudi de 14 h à 17 h <i>Relevé de notes de PACES à déposer au responsable de l'UE</i>	Pr COCHET Service : RMN Spectroscopie - Bocage central Tél. 03 80 29 33 58 alexandre.cochet@u-bourgogne.fr
PC3	Inflammation et maladie inflammatoires ENSEIGNEMENT : 1 ^{er} et 2 ^e semestres : le jeudi de 14 h à 17 h <i>Relevé de notes de PACES et lettre de motivation à déposer au responsable de l'UE</i>	Pr BONNOTTE Service : médecine interne Bocage central - Tél. 03 80 29 34 32 bernard.bonnotte@chu-dijon.fr
PC3	Morphologie : anatomie, tissus et fonction imagerie ENSEIGNEMENT : 1 ^{er} et 2 ^e semestres : le jeudi de 16 h à 19 h	Pr CHEYNEL Service : anatomie UFR des Sciences de Santé - Tél. 03 80 39 33 73 nicolas.cheynel@chu-dijon.fr Pr LOFFROY Service : département de Radiologie et Imagerie médicale Diagnostic et Thérapeutique - Bocage central Tél. 03 80 29 33 58 romaric.loffroy@chu-dijon.fr
PC2 PC3	Oncogénèse, histogénèse et différenciation ENSEIGNEMENT : 1 ^{er} et 2 ^e semestres : le jeudi de 14 h à 18 h <i>Relevé de notes de PACES à déposer au responsable de l'UE</i>	Pr GHIRINGHELLI Service : cancérologie Centre GF Leclerc - Tél. 03 80 73 75 00 fghiringhelli@cglf.fr

<p>PC2</p> <p>Pharmacologie fondamentale préclinique et clinique ENSEIGNEMENT :</p> <p>PC3</p> <p>1^{er} et 2^e semestres : le jeudi de 14 h à 18 h <i>Relevé de notes de l'année précédente à déposer au responsable de l'UE</i></p>	<p>Dr GOIRAND INSERM U1231 - Équipe HSPpathies UFR des Sciences de Santé - Tél. 03 80 39 32 92 francoise.goirand@u-bourgogne.fr</p>
<p>PC2</p> <p>Physiopathologie des maladies transmissibles ENSEIGNEMENT :</p> <p>PC3</p> <p>1^{er} et 2^e semestres : le jeudi de 14 h à 18 h <i>Lettre de motivation et relevé de notes de PACES à déposer au responsable de l'UE</i></p>	<p>Pr PIROTH Service : maladies infectieuses PPLV - Tél. 03 80 29 35 22 lionel.piroth@chu-dijon.fr</p> <p>Pr F. DALLE Service : Parasitologie - Plateau technique de biologie Tél. 03 80 29 57 10 frederic.dalle@chu-dijon.fr</p>
<p>Conception et structure des molécules d'intérêt thérapeutique <i>Lettre de motivation à remettre au responsable de l'UE</i></p>	<p>Pr MITAINE-OFFER Service biochimie pharmacologie Tél. 03 80 39 34 74 acoffer@u-bourgogne.fr</p>
<p>Développement du médicament : de leur mise en forme vers leur évaluation pharmacologique <i>Lettre de motivation à remettre au responsable de l'UE</i></p>	<p>Pr CHAMBIN Service pharmacie galénique Tél. 03 80 39 32 14 odile.chambin@u-bourgogne.fr</p>
<p>Gestion et analyse des risques environnementaux <i>Lettre de motivation à remettre ou à envoyer par mail au responsable de l'UE</i></p>	<p>Dr LIRUSSI Tél. 03 80 39 32 31 ou 03 80 39 32 92 frederic.lirussi @u-bourgogne.fr</p>
<p>Maladies du SNC : modèles animaux, physiopathologie et stratégies thérapeutiques <i>Inscription Sclolarité Pharmacie</i></p>	<p>Pr MARIE Service Pharmacodynamie Tél : 03.80.39.32.25 christine.marie@u-bourgogne.fr</p>
<p>PC3</p> <p>Physiopathologie cardio-métabolique <i>Lettre de motivation à remettre au responsable de l'UE</i></p>	<p>Pr VERGELY - Pr ZELLER PEC2 (secrétariat : bureau 132) bureau 134 Tél. : 03.80.39.34.60 catherine.vergely@u-bourgogne.fr</p>
<p>Outils et technologies appliqués à la recherche thérapeutique <i>Inscription Sclolarité Pharmacie</i></p>	<p>Pr HEYDEL Tél. 03 80 39 32 17 jean-marie.heydel@u-bourgogne.fr</p>
<p>Nanobiosciences - Nanobiotechnologies <i>Inscription Sclolarité Pharmacie</i></p>	<p>Pr LESNIEWSKA Tél : 03.80.39.91.66 eric.lesniewska@u-bourgogne.fr</p>
<p>Chimie extractive et chimie structurale des composés naturels végétaux <i>Inscription Sclolarité Pharmacie</i></p>	<p>Pr LACAILLE-DUBOIS Tél : 03.80.39.32.29 m-a.lacaille-dubois@u-bourgogne.fr</p>

PC2 Parcours Épidémiologie Recherche Clinique, Évaluation (ERCE)

UE Statistiques de bases - 1^{er} semestre

PC3 Parcours Intervention en Promotion de la Santé (IPS)

UE Méthodes d'investigation quantitative et qualitative - 1^{er} semestre

PC3 Parcours Épidémiologie Recherche Clinique, Évaluation (ERCE)

UE Stage d'initiation à la recherche en santé publique - 2^e semestre

Parcours Intervention en Promotion de la Santé (IPS)

UE Intervention et évaluation en santé publique

ou

UE déterminants et leviers d'action en santé - 2^e semestre

MODALITÉS des épreuves pratiques (TP, TD, ED)

Elles sont constituées :

- de **CONTRÔLES CONTINUS**
- ou d'une **ÉPREUVE ORALE**

Il est rappelé que les Travaux Pratiques et Enseignements Dirigés (Anglais) ont un caractère obligatoire.

SESSIONS D'EXAMEN

Les étudiants doivent consulter régulièrement l'emploi du temps sur le site web et/ou le panneau d'affichage, dans les 15 jours précédant les épreuves.

1^{ère} SESSION : du 3 au 21 décembre 2018 et du 12 au 27 avril 2019
+ UE optionnelles Pharmacie du 12 au 21 décembre 2018
et du 2 au 17 mai 2019

2^e SESSION : du 3 au 13 juin 2019 + Pharmacie du 3 au 21 juin 2019

RÈGLES de VALIDATION et de capitalisation

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

- **COMPENSATION** : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé :
 - si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20,
 - si aucune des UE 1 à 14 n'a de note inférieure à 09/20 (ne concerne pas les UE 15 et 16)
 - et si les stages de l'UE10 sont validés.

Cette compensation s'effectue uniquement au sein d'une même session et d'un même semestre. Toutes les UE ajournées doivent être repassées à la session suivante.

- **CAPITALISATION** : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Cependant, l'UE10 n'est acquise que si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10 et a validé ses 4 stages.

Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

2^e SESSION :

Les étudiants ajournés à l'issue de la 1^{ère} session, c'est-à-dire s'ils obtiennent une note < 09/20 ou s'ils n'ont pas la moyenne générale, devront repasser en 2^e session toutes les UE pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Les notes de contrôle continu seront conservées, même lorsqu'elles sont inférieures à 10. Si un stage de l'UE10 sur les 4 n'est pas validé, l'étudiant devra le refaire avant la délibération de deuxième session.

Si l'étudiant n'a pas validé 2 stages sur les 4, à l'issue de la session 2, il sera admis à redoubler.

ADMIS AU SEMESTRE = SEMESTRE VALIDÉ (Les éléments appartenant au semestre validé ne doivent pas faire l'objet d'un rattrapage).

Validation de la PC3 : Semestres 5 et 6 validés

Pour valider le diplôme (DFGSM) et accéder au 2^e cycle, il faut valider indépendamment la deuxième et la troisième année, et ne pas avoir de dette.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES pour les redoublants

Les étudiants redoublants auront le choix de conserver ou de repasser leur contrôle continu. S'ils décident de repasser ces contrôles continus, **ils renoncent définitivement à leur note antérieure**. Ce choix devra être notifié par écrit au service de la scolarité un mois avant la date de la première épreuve de contrôle continu.

La capitalisation des UE optionnelles en cas de redoublement est possible.

STAGES HOSPITALIERS

Les stages se dérouleront **du 4 septembre au 30 novembre 2018 et du 7 janvier au 5 avril 2019** de 8 h à 12 h, du lundi au vendredi (*pas de stage, les semaines du 12 au 21 octobre 2018 et du 16 au 24 février 2019*).

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Acquisition des connaissances de base facilitant l'abord et l'examen d'un sujet dans chacune des spécialités médicales (médecine, chirurgie, psychiatrie, biologie). Celles-ci devront permettre d'intégrer au mieux la formation complémentaire au cours des stages hospitaliers
- Acquisition du raisonnement clinique : analyse du symptôme, prise en compte de la prévalence et de la gravité des maladies, interrogatoire et examen clinique orientés, hiérarchisation
- Acquisition de connaissances pour des prises de décision en situation d'incertitude (MG)
- Acquisition des notions de sémantique médicale
- Comprendre la signification des principaux marqueurs paracliniques (valeurs physiologiques et pathologiques) ; à coordonner avec les enseignements intégrés
- Connaître les principaux types de prélèvements analysés dans un laboratoire ; à coordonner avec les enseignements intégrés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les stages hospitaliers de 4 x 72 heures sont effectués trois matins par semaine du lundi au vendredi. L'évaluation de chaque stage consiste en une présentation orale de dossier clinique notée sur 10 (une note sur 6 pour la présentation du dossier de patient, une note sur 4 pour l'assiduité : une absence injustifiée : 2/4, deux absences injustifiées 0/4).

Les quatre notes ainsi obtenues constituent le contrôle continu de l'UE10.

En outre, l'étudiant doit valider ses 4 stages pour obtenir son UE de sémiologie, ainsi que le TP dépistage et suivi de la dénutrition (pas de compensation possible au sein de l'UE ni avec une autre UE). Par ailleurs, les stages en promotion de la santé de 4 x 48 heures inhérents au SESA (Service SANitaire) se déroulent deux matins par semaine du lundi au vendredi.

Leur validation est conditionnée à une présence active et une participation aux objectifs de stage.

Un seul stage peut être refait (avant la tenue de la 2^e session). De ce fait, un étudiant ayant 2 ou plus de 2 stages non validés sera redoublant de principe.

Le contrôle terminal (60 QCM, 1 heure coef. 3) porte sur l'enseignement de sémiologie de PC2 et PC3.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE Optionnelles et Recherche - 1^{ère} session

UE RECHERCHE	Contrôle terminal UEA <i>1^{er} semestre</i>	Contrôle terminal UEB <i>2^e semestre</i>
BIOCHIMIE MÉTABOLIQUE ET RÉGULATIONS	Lundi 17 décembre 2018	Vendredi 12 avril 2019
ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE MÉDICALE		
HÉMATOPOÏÈSE NORMALE ET TUMORALE		
IMAGERIE FONCTIONNELLE ET MOLÉCULAIRE		
INFLAMMATION ET MALADIES INFLAMMATOIRES	Jeudi 22 novembre 2018	Jeudi 28 mars 2019
MORPHOLOGIE MORPHOGENÈSE IMAGERIE	Lundi 17 décembre 2018	Vendredi 12 avril 2019
ONCOGENÈSE, HISTOGENÈSE ET DIFFÉRENCIATION		
PHARMACOLOGIE EXPÉRIMENTALE PRÉCLINIQUE ET CLINIQUE		
PHYSIOPATHOLOGIE DES MALADIES TRANSMISSIBLES		

UE OPTIONNELLES	Contrôle terminal <i>1^{er} semestre</i>	Contrôle terminal <i>2^e semestre</i>
ADAPTATION PHYSIOLOGIQUE ET COMPORTEMENTALE	Lundi 17 décembre 2018	Vendredi 12 avril 2019
ANGLAIS ORAL CONSULTATION	<i>déterminé ultérieurement</i>	
ANGLAIS MOBILITÉ	<i>déterminé ultérieurement</i>	
GÉNÉTIQUE HUMAINE	Lundi 17 décembre 2018	Vendredi 12 avril 2019
HISTOIRE DE LA MÉDECINE ET DE LA PHARMACIE		
MÉDECINE ET RELIGIONS		
L'ENFANT	Lundi 17 décembre 2018	Vendredi 12 avril 2019
PRINCIPES DE BIOLOGIE MOLÉCULAIRE EN PRATIQUE MÉDICALE		
SANTÉ ANIMALE ET MÉDECINE HUMAINE	Lundi 17 décembre 2018	Vendredi 12 avril 2019
PHARMACIE	du 12 au 21 décembre 2018	du 2 au 17 mai 2019

Calendrier *des examens*

1^{ère} session - 2018 | 2019

PC2

PC3

SEMESTRE 1

MATIERES		SALLE DES EXAMENS (<i>partie 1</i>) DATES
PC2	UE2 BASES MOLÉCULAIRES ET TISSULAIRES DE TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX	du 17 au 21 décembre 2018 (examens sur tablettes)
	UE3 BIOPATHOLOGIE TISSULAIRE, ILLUSTRATIONS ET MOYENS D'EXPLORATION	
	UE6 NUTRITION	
	UE4 APPAREIL DIGESTIF	
	UE5 APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE	

		SALLE DES EXAMENS (<i>partie 2</i>) DATES
PC3	UE2 BIostatistiques	du 3 au 21 décembre 2018 (examens sur tablettes)
	UE5 IMMUNOPATHOLOGIE IMMUNO-INTERVENTION	
	UE4 APPAREIL RESPIRATOIRE	
	UE3 GÉNÉTIQUE MÉDICALE	
	UE6 REIN ET VOIES URINAIRES	

PC2	UE1 ANGLAIS (examen oral)	du 3 au 7 décembre 2018	<i>par voie d'affichage</i>
PC3	UE1 ANGLAIS (examen oral)	du 3 au 7 décembre 2018	

SEMESTRE 2

SALLE DES EXAMENS (partie 2)

* sauf anglais partie 1 et 2

PC2	UE8 ANGLAIS - 2 ^e partiel
PC3	UE8 ANGLAIS - 2 ^e partiel*
PC2	UE11 DE L'AGENT INFECTIEUX A L'HOTE
PC3	UE11 REVÊTEMENT CUTANÉ
PC2	UE12 BASES MOLÉCULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES
PC3	UE9 SANTÉ, HUMANITÉ, SOCIÉTÉ
PC2	UE9 APPAREIL LOCOMOTEUR
PC3	UE12 HORMONOLOGIE & REPRODUCTION
PC2	UE10 TISSU SANGUIN ET SYSTEME IMMUNITAIRE
PC3	UE13 TISSU SANGUIN
PC2	UE13 SYSTEME NEUROSENSORIEL
PC3	UE10 SÉMIOLOGIE GÉNÉRALE

du 12 au 27 avril 2019

JURY

Le jury, désigné par le président de l'Université, est souverain.

DÉLIBÉRATION DES JURYS - 1^{ère} SESSION :

AFFICHAGE

PC3 semestre 1	Jeudi 24 janvier 2019	16 h	le 25 janvier 2019
PC3 semestre 2	Jeudi 16 mai 2019	16 h	le 17 mai 2019

DÉLIBÉRATION DES JURYS - 2^e SESSION :

AFFICHAGE

PC3	Lundi 8 juillet 2019	16 h	le 9 juillet 2019
------------	----------------------	------	-------------------



L'ordinateur n'est plus seulement une machine à écrire (traitement de texte), ni une machine à calculer (tableur). C'est aujourd'hui un outil pour :

- échanger des documents, des idées, des expériences
- travailler de manière personnelle ou collective
- rechercher des informations
- s'informer, se former à d'autres applications que le progrès technologique nous proposera inévitablement.

L'usage des outils informatiques nécessite des compétences "numériques".

Le C2i® niveau 1 garantit la possession de ces compétences qui sont listées dans un référentiel national. Les étudiants de Licence de toutes les UFR de l'Université sont concernés.

Le référentiel national est structuré en 5 domaines de compétences :

- D1 Travailler dans un environnement numérique évolutif
- D2 Être responsable à l'ère du numérique
- D3 Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques
- D4 Organiser la recherche d'informations à l'ère du numérique
- D5 Travailler en réseau, communiquer et collaborer

Chaque domaine du référentiel est composé d'une suite d'items représentant des compétences.

Le détail de chaque domaine est consultable sur le site national des C2i® : www.c2i.education.fr

Les notes obtenues aux examens des UE obligatoires 15 et 16 (Word, Excel, Powerpoint) serviront de base pour les épreuves pratiques du C2i niveau 1, mais ne valident pas le C2i dans son intégralité. En effet, pour valider le C2i niveau 1, les étudiants devront avoir obtenu la moyenne à chaque épreuve des semestres 5 (contrôle terminal) et 6 (contrôle terminal +QCM) et constituer en outre un dossier de compétences numériques.

LES DATES D'EXAMENS : du 3 au 7 décembre 2018 et du 15 au 27 avril 2019
Session 2, les 3 et 4 juin 2019

Les groupes vous seront communiqués par voie d'affichage papier.

Un jury particulier, réuni au niveau de l'Université, statue sur les résultats des étudiants concernant la certification du C2i niveau 1.

Pour valider le diplôme (DFGSM) et accéder au 2^e Cycle, il faut valider indépendamment la deuxième et la troisième année, et ne pas avoir de dette.

Si toutefois, le C2i niveau 1 n'est pas validé à l'issue de la 3^e année du 1^{er} Cycle, l'étudiant aura la possibilité de passer en DFASM 1^{ère} année mais devra se présenter à l'examen du C2i niveau 1 l'année suivante et repasser la ou les épreuves non validées.

PC3

UE 1 et 8 ANGLAIS

Responsable pédagogique : M. Philippe DE LA GRANGE

5 types de documents sont étudiés :

- vidéos relatant un problème médical
- brochures d'information
- interviews docteur/patient
- documents d'urgences médicales
- Autopsies virtuelles

PC3

UE 2 BIOSTATISTIQUES

Responsable pédagogique : Pr Catherine QUANTIN

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

- Bases en épidémiologie – les différents types d'étude et leur finalité (prépare à la LCA).
- Cours introductif.
- Table ronde avec des acteurs de santé publique
- Connaître les principes de la modélisation statistique. Savoir interpréter les différentes mesures de risque et d'impact : risque relatif, risque attribuable (prépare à la LCA).
- Démonstration d'un logiciel d'analyse statistique (Epi-Info).
- Exercices sur les bases en épidémiologie et en statistique (prépare à la LCA + thèse)
- Savoir interpréter l'évolution de l'incidence, de la mortalité et de la prévalence d'une maladie chronique.
- Savoir interpréter les tendances évolutives de l'incidence et de la mortalité du cancer, des maladies cardio-vasculaires (modèles âge-période-cohorte).
- Démonstration d'un logiciel d'analyse statistique (Epi-Info).
- Exercices sur les bases en épidémiologie et en statistique (prépare à la LCA + thèse)
- Connaître la définition d'une épidémie, d'une maladie émergente. Comprendre les éléments d'alerte et de décision découlant de l'identification d'une épidémie, d'une maladie émergente.
- Démonstration d'un logiciel d'analyse statistique (Epi-Info).
- Exercices sur les bases en épidémiologie et en statistique (prépare à la LCA + thèse)
- Savoir interpréter les éléments conduisant à la mise en place d'un programme de prévention : vaccination, mesures sanitaires.
- Démonstration d'un logiciel d'analyse statistique (Epi-Info).
- Exercices sur les bases en épidémiologie et en statistique (prépare à la LCA + thèse)
- Comprendre l'évolution des stratégies thérapeutiques : identifier les éléments d'adaptation prenant en compte la cible thérapeutique, le pronostic individuel, la réponse au traitement.
- Appréhender les éléments quantitatifs justifiant la mise en place d'un dépistage.
- Connaître les schémas expérimentaux d'évaluation des stratégies thérapeutiques (prépare à la LCA).
- Appréhender les éléments quantitatifs justifiant la mise en place d'un dépistage.
- Comprendre l'apport des biomathématiques pour l'étude des mécanismes physiologiques et physiopathologiques. Reconnaître des applications de la modélisation mathématique en pharmacologie, en épidémiologie infectieuse, en physiopathologie des cancers.
- Exercices sur les essais thérapeutiques (prépare à la LCA).
- Connaître les objectifs respectifs des études génétiques familiales et des études génétiques populationnelles.
- Exercices de pharmacologie (Excell).
- Connaître les techniques d'analyse de la biologie moderne (génomique, transcriptome, protéome), et leur contribution relative pour le diagnostic et le pronostic des maladies.

- Explications des modalités du contrôle terminal
- Connaître la contribution respective des dispositifs médicaux et des médicaments dans la prise en charge des patients. Comprendre les éventuelles interactions entre dispositifs et médicaments. Connaître les spécificités de l'évaluation des dispositifs médicaux.
- Séance de rattrapage si besoin
- Connaître les principes de l'évaluation des risques en santé : identification des effets indésirables, pharmaco-épidémiologie. Surveillance de ces risques : pharmacovigilance, matériovigilance.

PC3

UE3 GÉNÉTIQUE MÉDICALE

Responsable pédagogique : Pr Christel THAUVIN

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

- Les maladies de transmission monogénique
 - Modes de transmission mendéliens et non mendéliens
 - Principales maladies autosomiques dominantes, autosomiques récessives et récessives liées à l'X, et syndromes malformatifs
 - Examen clinique en dysmorphologie
 - Retard mental
 - La biologie moléculaire appliquée aux maladies monogéniques
- Anomalies chromosomiques et leurs mécanismes
 - Mécanisme des anomalies chromosomiques
 - Techniques de cytogénétique conventionnelle et moléculaire
 - Clinique et conseil génétique des anomalies de nombre, de structure et des syndromes microdélétionnels
- Maladies complexes : malformations, diabète et cancer
- Conseil génétique, diagnostic prénatal et pré-implantatoire
- Diagnostic pré-symptomatique et génétique prédictive
- Considérations éthiques, juridiques et psychologiques
- Perspectives thérapeutiques
- Cas cliniques

APPAREIL RESPIRATOIRE

Responsable pédagogique : Pr Philippe BONNIAUD

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

- Présentation du module respiratoire
- Embryologie du poumon
- Paroi thoracique : bases des insuffisances respiratoires restrictives
- Diaphragme : permettra de détailler la mécanique de la respiration (y compris les régulations centrales)
- Anatomie topographique : base des grandes orientations diagnostiques en pneumologie
- Trachée et bifurcation trachéale : ouvrira à la fibro bronchique, au problème des corps étrangers etc...
- Poumons et segmentation : affinera le cours précédent et serait le substratum de nombreuses pathologies (cancers, ...)
- Vascularisation pulmonaire : pour comprendre hémoptysies, HTAP et embolies pulmonaires
- Courants lymphatiques du thorax : base de la physiopathologie des métastases ganglionnaires des cancers bronchiques et des curages, avec classification clinique
- Plèvre : bases anatomiques des ponctions pleurales, des épanchements, des passages à la chronicité, des cancers de la plèvre
- Dôme pleural : introduira les traumatismes du creux sus-claviculaire, les problèmes des voies veineuses subclavières, des syndromes de Pancoast-Tobias..
- Alvéoles (& LBA)
 - Volumes et débits (étude des mouvements d'air à la bouche),
 - Ventilation alvéolaire, espaces morts, composition des gaz dans les espaces aériens, hétérogénéité de l'air alvéolaire (comprendre le renouvellement des gaz dans les alvéoles),
 - Pressions intrathoraciques, PI/PEmax et résistances des voies aériennes (étude des forces motrices et des facteurs de résistance à l'écoulement de l'air)
- Compliance (méthodes de mesure, facteurs, résultats de la distensibilité du tissu pulmonaire).
- Diffusion alvéolocapillaire : méthodes de mesure, facteurs, résultats.
- Consommation d'O₂, production de CO₂ et quotient respiratoire : méthode de mesure, résultat, épreuve d'effort, étude du métabolisme.
- Transport des gaz dans le sang
- Rapport ventilation/perfusion
 - rapport VA/Q et pesanteur, mécanismes d'autorégulation du rapport VA/Q (comprendre comment la ventilation est couplée à la perfusion),
 - VA/Q en pathologie (étude de l'effet shunt et de l'effet espace mort)
- Transport des gaz dans le sang
- Régulation de la ventilation
- Paroi bronchique, Plèvre et cellules mésothéliales
- Inspection, palpation, percussion, auscultation
- Bases générales de l'examen clinique « pneumologique » pour avoir une vision globale de l'examen pleuro-pulmonaire
- Toux, expectorations, hémoptysie
 - Mécanisme de la toux, innervation, rôle
 - Sémiologie de l'expectoration (+ anatomopathologie bronchite chronique & DDB), examens complémentaires ; EBC, imagerie DDB)
 - Hémoptysies, diagnostic différentiel, origines anatomiques
- Douleur thoracique aiguë et chronique : connexions UE sémiogénérale et UE CV
 - Resituer/douleurs thoraciques
 - Plèvre, paroi
- Dyspnée, cyanose (& hippocratisme digital)
 - Sémiologie et mécanismes des dyspnées (dyspnée ≠ hypoxémie ...)
 - Sémiologie et mécanismes de la cyanose
 - Dyspnées sans cyanose
- Synthèse anatomique, thorax en coupes
- Radio Anatomie : Radiographie de poumon et Scanner thoracique
 - clichés et Scanner normaux : qualité, analyse systématique
 - Anatomie scannographique sectionnelle
- Radio Anatomie : Radiographie de poumon et Scanner thoracique
 - clichés et Scanner normaux : qualité, analyse systématique
 - Anatomie scannographique sectionnelle

- Condensation pulmonaire, atélectasie (1h)
 - Signes fonctionnels associés & examen clinique, différence entre condensation et atélectasie
 - Retentissement fonctionnel (hypoxémie effet shunt etc)
 - Exemple de la Pneumonie franche lobaire aiguë
- Dysphonie & Dyspnées laryngées quelques soit leur origine
 - laryngée,
 - glottique ou sténoses trachéales
- Examen endonasal des sinus :
 - sémiologie des affections sinusiennes
 - signes d'examen et radiologiques
- Epanchements pleuraux gazeux et liquidiens
 - Signes fonctionnels & examen clinique, étiologies
 - Liquide pleural (normal –synthèse réabsorption- & pathologique)
 - Pneumothorax : ≠ mécanismes, pressions pleurales
 - Ponction pleurale (technique, analyses cytologique & bactériologique, exsudat, transsudat, risque de pneumothorax)
 - notion de drainage pleural
 - Signes d'imagerie (cliché thoracique, scanner, échographie pleurale)
- Insuffisance ventilatoire & respiratoire chronique obstructive et restrictive
 - Définitions insuffisance ventilatoire et respiratoire
 - TVO & Distension : Signes cliniques (inspection + examen clinique), analyse radiologique, de la fonction respiratoire et des gaz du sang
 - Différents mécanismes de restriction (muscle, paroi, poumon) : Signes cliniques (inspection + examen clinique), analyse radiologique, de la fonction respiratoire et des gaz du sang
- Atteinte respiratoire sévère aiguë ou détresse respiratoire
 - Définition, Aigu vs. chronique
 - Principaux mécanismes, Principales étiologies
 - Analyse clinique, Signes de gravité à rechercher devant une dyspnée
 - Impact d'une pathologie respiratoire sous-jacente : syndrome obstructif, syndrome restrictif
 - Analyse radiologique : Intérêts de la RP en urgence, Signes de gravité, Signes d'orientation étiologique
 - Analyse gazométrique
- Epreuves fonctionnelles respiratoires
 - BDV
 - Réversibilité
 - Test de provocation
 - Plethysmographie
 - DLCO
- Syndromes médiastinaux
 - Analyse radiologique (cliché thoracique & scanner) // anatomie
 - Sémiologie, Signes locaux, Retentissement loco-régional (syndrome cave, thrombose, etc.)
- Sémiologie du traumatisme thoracique
 - Clinique & imagerie
 - Fractures de côte(s)
 - Contusion pulmonaire
 - hémithorax
- Sémiologie-pathologie Radiographie de poumon et Scanner thoracique
- Dissection du thorax
- Anomalies des gaz du sang
- Etude des 4 grands mécanismes d'hypoxie avec ou sans hypercapnie (ypoventilation, shunt, trouble de la diffusion, mauvais rapport ventilation/perfusion) et les bases d'interprétation.
- Troubles de l'équilibre acido-basique d'origine respiratoire
- Etudier les acidoses/alcaloses respiratoires et métaboliques (comprendre les mécanismes, les facteurs de compensation et les bases d'interprétation / diagramme de Davenport)
- Interrogatoire en pneumologie, facteurs de risques
 - Tabagisme, Expositions professionnelles, Environnement intérieur, extérieur, médicaments
- Cas cliniques illustrés
- Cas sémiologiques

IMMUNOPATHOLOGIE-IMMUNO-INTERVENTION

Responsable pédagogique : Pr Bernard BONNOTTE

PROGRAMME d'ENSEIGNEMENT

- Inflammation
- Immunité anti-infectieuse
- Mécanismes physiopathologiques et principes de l'exploration de l'hypersensibilité immédiate et de l'immunothérapie spécifique de l'allergène
- Mécanismes physiopathologiques et principes de l'exploration des autres types d'hypersensibilité
- Mécanismes physiopathologiques et principes de l'exploration de l'auto-immunité
- Immunité anti-tumorale
- Immunologie de la grossesse
- Vieillesse du système immunitaire
- Mécanismes de l'alloréactivité, des rejets de greffe et de la GVH
- Mécanismes physiopathologiques des anomalies de la prolifération lymphocytaire
- Mécanismes des anomalies génétiques du développement du système immunitaire
- Mécanismes des anomalies acquises du développement du système immunitaire, VIH et système immunitaire
- Mécanismes d'action des vaccins, rôle des adjuvants
- Mécanismes d'action des immunoglobulines polyvalentes
- Cibles et mécanismes d'action des cytokines, des anticorps monoclonaux et protéines de fusion thérapeutiques
- Cibles et mécanismes d'action des corticoïdes, des AINS, des immunosuppresseurs
- Méthodes d'analyses en immunologie

REINS ET VOIES URINAIRES

Responsable pédagogique : Pr Luc CORMIER

PROGRAMME d'ENSEIGNEMENT

- Introduction à l'uronephro
- Embryologie de l'appareil urinaire et sexuel
- Rein 1
- Évaluation : présentation
- Rein 2 + voie excrétrice
- Endoscopie
- Appareil sexuel masculin
- Structure et physiologie du néphron
- Physiologie glomérulaire
- Physiologie du Na⁺
- Physiologie de l'équilibre acide base
- Équilibre et élimination du K⁺
- Bilan Hydrique
- Troubles hydroélectrolytiques : eau et Na⁺
- Troubles hydroélectrolytiques : K⁺ et acide/base
- Régulation volémie/ osmolarité
- Sémiologie radiologique
- Le cancer
- Les lésions néphron, glomérulaire, tubule
- Pathologie glomérulaire : Protéinurie/hématurie
- Pathologie glomérulaire : Sd Néphrotique/Sd Néphritique
- Sémiologie de la miction
- Douleurs urologiques (hors OGE)
- IRA
- Principes et sémiologie en médecine nucléaire
- Dépistage et anomalies prostatiques sans troubles mictionnels
- Anurie par obstacle
- Gros rein
- Grosses bourses et bourses douloureuses
- Hématurie uro
- Rein et HTA
- Malformations de l'appareil urinaire et sexuel
- Sémiologie chirurgicale infantile
- Urodynamique
- IRC
- Diurétiques/Élimination des médicaments
- Troubles de la miction et castration hormonale
- Evaluation enseignement
- Fonctions endocrines du rein
- Evaluation enseignement

Responsable pédagogique : Pr Bernard BONIN

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

- Économie de la santé
- Prévention
 - accidents de la vie courante
 - cancers
 - risques liés à l'environnement
 - dépendance
 - évaluation en prévention et promotion de la santé
- Prévention et gestion des risques en milieu hospitalier
 - épidémiologie des infections liées aux soins
 - méthodes de prévention : hygiène des mains, précautions standard, précautions complémentaires, recommandations en hygiène
- Médecine fondée sur les preuves
- Psychologie Médicale
 - Réactions psychologiques à la maladie
 - Représentations du corps, de la maladie
- Psychologie des maladies chroniques et aspects psychologiques du handicap
- Aspects psychologiques de la douleur
- Crises de la vie adulte
- L'être humain face à la mort
- Médecine psychosomatique
- Relation médecin-malade : psychologie intersubjective de la relation, fonction psychothérapique du médecin, relation médecin-malade en fonction de l'âge, des pathologies et des troubles de personnalité
- Réflexion et décision médicales
 - Prescription - Effet placebo.
- Ethique de la recherche
 - Bioéthique
 - Le savoir scientifique
 - Constitution d'une Réflexion Ethique

Responsable pédagogique : Dr Hervé DEVILLIERS

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

- Acquisition des connaissances de base facilitant l'abord et l'examen d'un sujet dans chacune des spécialités médicales (médecine, chirurgie, psychiatrie, biologie). Celles-ci devront permettre d'intégrer au mieux la formation complémentaire au cours des stages hospitaliers
- Acquisition du raisonnement clinique : analyse du symptôme, prise en compte de la prévalence et de la gravité des maladies, interrogatoire et examen clinique orientés, hiérarchisation
- Acquisition de connaissances pour des prises de décision en situation d'incertitude (MG)
- Acquisition des notions de sémantique médicale
- Comprendre la signification des principaux marqueurs paracliniques (valeurs physiologiques et pathologiques) ; à coordonner avec les enseignements intégrés
- Connaître les principaux types de prélèvements analysés dans un laboratoire ; à coordonner avec les enseignements intégrés

Principaux items

- Abord du sujet : la relation médecin-malade ; les modalités et la conduite de l'interrogatoire
- La conduite d'un examen complet systématique
- Les principales plaintes : savoir recueillir les informations sur une douleur, une altération de l'état général
- Les principaux signes cliniques : thèmes à traiter en coordination avec les enseignements intégrés
- Les principaux signes paracliniques (biologie, imagerie) : thèmes à traiter en coordination avec les enseignements intégrés

Responsable pédagogique : Pr Pierre VABRES

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

STRUCTURE ET FONCTIONS DE LA PEAU

- Généralités.
Évolution du revêtement tégumentaire.
- Polymorphisme cutané intra et inter-individuel
- Méthodes d'exploration cutanée
- Mesure de la surface corporelle et calcul d'une surface cutanée
- Histologie de l'épiderme interfolliculaire
- Histologie des annexes épidermiques et des phanères
- Cycle folliculaire
- Renouvellement kératinocytaire.
Cellules souches épidermiques
- Fonction barrière épidermique
- Flore et microbiome cutanés
- Fonctions sudorale et sébacée
- Immunité cutanée innée et adaptative.
pH cutané
- Mélanocytes
- Pigmentation, mélanogenèse, phototypes
- Histologie du derme et de la jonction dermo-épidermique
- Cellules et médiateurs de l'inflammation cutanée
- Physiologie de la matrice extra-cellulaire cutanée.
- Circulation et microcirculation cutanée
- Cicatrisation cutanée. Extensibilité et élasticité cutanées.
- Histologie du tissu sous-cutané et des fascia
- Thermorégulation
- Embryogenèse et maturation cutanée.

SEMILOGIE DERMATOLOGIQUE

- Raisonnement diagnostique en dermatologie
- Méthodologie, historique et bases cognitives
- Principes de l'examen dermatologique et du recueil des signes
- Anamnèse en dermatologie : antécédents, symptômes, histoire de la maladie
- Biopsie cutanée, techniques d'anatomie et cytopathologie

- Lésions élémentaires : macules, érythèmes, purpuras, dyschromies
- Lésions élémentaires : papules, nodules, tumeurs
- Lésions élémentaires : pustules, bulles et vésicules
- Lésions élémentaires : ulcérations, érosions, atrophie, sclérose
- Sémiologie des muqueuses
- Sémiologie des phanères : ongles, cheveux
- Sémiologie microscopique cutanée
- Sémiologie topographique et dermatoses figurées
- Dermoscopie et imagerie non invasive cutanée
- Explorations cutanées allergologiques et photobiologiques
- Stratégie de prescription des examens complémentaires en dermatologie

PHYSIOPATHOLOGIE CUTANÉE

- Prurit. Troubles de la sensibilité cutanée.
- Perturbations de la barrière épidermique : ichtyoses et eczéma atopique
- Absorption épidermique et pharmacologie des traitements topiques
- Principes d'hygiène et de cosmétique cutanée
- Troubles de la cohésion dermo-épidermique : maladies bulleuses héréditaires et acquises
- Inflammation et auto-immunité cutanée : psoriasis, vascularites, dermatoses bulleuses
- Hypersensibilité cutanée : eczéma de contact, urticaire, réactions médicamenteuses
- Interactions lumière-peau, rayonnement UV, principes de photoprotection
- Vieillesse cutanée et troubles de réparation de l'ADN
- Cancérogenèse cutanée et progression tumorale
- Principes de photothérapie et traitements laser
- Modèles animaux en dermatologie
- Psychologie et sociologie du revêtement cutané

Responsable pédagogique : Pr Jean-Michel PETIT

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

I. Système neuroendocrinien : 40 min

1. Système hypothalamo-hypophysaire : (25 min)

Situation anatomique

- Structure de l'hypophyse : adénohypophyse et neurohypophyse
- Structure du système porte-hypothalamo-hypophysaire
- Adénohypophyse : Les différentes populations cellulaires de l'hypophyse antérieure : cellules acidophiles, basophiles et chromophobes.
- Liens avec les hormones secrétées : notion d'axe hypothalamo-hypophysaire.
- Liens avec la physiopathologie de l'acromégalie, des hyperprolactinémie, de la stérilité, hypothyroïdie, maladie de Cushing, adénomes hypophysaires et troubles visuels etc..
- Post-hypophyse : Les différentes populations cellulaires de l'hypophyse postérieure : structure et fonctions de la cellule neuro-endocrine.
- Lien avec la sécrétion d'ADH et d'ocytocine.
- Capillaires de la post-hypophyse et rôle des pituitocytes dans la libération des hormones polypeptidiques

2. Epiphyse : (5 min)

- Situation anatomique et lien avec la moelle épinière
- Structure et fonctions des pinéaloctes
- Rôles de la mélatonine

3. Système endocrine diffus : (10 min)

- Structures et fonctions des cellules neuroendocrines
- Localisations
- Système neuroendocrine diffus du tube digestif et de l'appareil respiratoire.

II. Glandes endocrines : 1 heure

1. Glande Thyroïde : (25 min)

- Situation anatomique
 - Structure cellulaire de la glande thyroïde :
 - Épithélium folliculaire & follicules thyroïdiens : liens structure/fonction avec la concentration d'iodure et le stockage de la thyroglobuline dans la colloïde.
 - Synthèse et sécrétion des hormones thyroïdiennes : lien avec l'ultrastructure de la cellule folliculaire, liens avec la physiopathologie thyroïdienne (thyroïdite, basedow, hypothyroïdie, médicaments antithyroïdiens).
 - Régulation par l'axe hypothalamo-hypophysaire.
 - Cellules parafolliculaires (cellules C) : structure cellulaire, intégration de la calcitonine dans la régulation du métabolisme phosphocalcique.
- ##### 2. Glandes parathyroïdes : (10 min)
- Situation anatomique
 - Structure cellulaire des glandes parathyroïdes : cellules principales et cellules oxyphiles.

- Grands rôles de la PTH et intégration dans la régulation du métabolisme phosphocalcique.

- Introduction à la physiopathologie de l'hyper et hypoparathyroïdie, de l'hypocalcémie post chirurgie thyroïdienne.

3. Glandes surrénales : (25 min)

- Situation anatomique
- Organisation histologique du cortex surrénalien (zone glomérulée, zone fasciculée zone réticulée) et de la médullosurrénale.
- Cortex : rôle respectif des différentes populations cellulaires dans la synthèse des stéroïdes surrénaux.
- Régulation par l'axe hypothalamo-hypophysaire
- Liens avec la physiopathologie de la maladie d'Addison, des hypercorticisismes et hyperaldostéronismes (Conn, Cushing)
- Médullosurrénale : origine, structure, et populations des cellules chromaffines. Liens avec la sécrétion des catécholamines et physiopathologie du phéochromocytome
- Structure de la vascularisation de la surrénale.

4. Pancréas endocrine :

- Non traité (fait en PC2 dans le module digestif avec la structure du pancréas exocrine)

III. Appareil de reproduction féminin : 1 heure

Overview générale et situation anatomique des différents composants.

1. Ovaire : (25 min)

- Structure générale : cortex et médullaire
- Fonctions ovariennes
- Phases du cycle ovarien et structure des différents follicules ovariens
- Contrôle de la folliculogénèse
- Dégérescence folliculaire et structure & fonction du corps jaune

2. Trompes utérines : (5 min)

- Structure cellulaire

3. Utérus : (15 min)

- Structure cellulaire du corps utérin : endomètre, myomètre et séreuse
- Cycle endométrial : Modification de la structure de l'endomètre au cours du cycle menstruel

4. Col utérin : (10 min)

- Structure cellulaire de l'endocol, l'exocol et de la zone de transition.
- Lien avec la physiopathologie des dysplasies et cancers du col utérin, frottis CV

5. Vagin, lèvres, mont de Vénus : (5 min)

IV. Appareil de reproduction masculin :

Non traité : fait au sein de l'UE urologie-néphrologie en PC3

Responsable pédagogique : Pr Jean-Noël BASTIE

PROGRAMME d'ENSEIGNEMENT

- Hématopoïèse 1^{ère} partie
- Hématopoïèse 2^e partie et explorations en hématologie
- Hémogrammes : indications et interprétations
- Anomalies lymphocytes et polyglobulie
- Présentation schématique des hémopathies
- Syndrome anémique partie 1
- Syndrome anémique partie 2
- Syndrome anémique partie 3
- Adénopathies-splénomégalie
- Anomalie granuleux/monocytes
- Thrombose
- Bilan de coagulation
- Syndrome hémorragique
- Anomalies plaquettaires
- Leucémogénèse
- Traitement anti-coagulant partie 1
- Thérapeutiques ciblées en onco-hématologie
- Traitement anticoagulant partie 2
- Séminaire obligatoire : transfusion partie 1
- Séminaire obligatoire : transfusion partie 2
- Hémoglobinopathies

les MASTERS de Médecine

Master Santé

Les étudiants intéressés par le Master 1^{ère} année mention Santé doivent obligatoirement valider, au cours des années PC2 et PC3, 2 UE recherche au choix dans la liste présentée en pages 6 et 7.

Les critères de validation de ces UE Recherche sont différents selon qu'ils concernent le Master Santé ou les années PC2 et PC3.

Calcul pour PC2 PC3 : Semestre 1 = UE Recherche 1^{er} semestre : ECA - contrôle terminal (CT)
Semestre 2 = UE Recherche 2^e semestre : ECB (CT) + contrôle continu (CC)

Calcul pour le Master Santé : Moyenne = ECA + ECB + CC \geq 10/20 et travail personnel \geq 10/20

L'inscription au Master s'effectue en deuxième cycle. Les résultats des UE Recherche validées en PC2 et PC3 sont alors pris en compte.

L'obtention du Master nécessite :

1/ la validation d'UE obligatoires (42 ECTS) par équivalence avec certains enseignements obligatoires de la première année du 2^e cycle (MM1)

2/ une UE transversale obligatoire : UE Biostatistique de PC3 (6 ECTS)

3/ deux UE optionnelles de formation à la recherche (12 ECTS) *voir liste pages 6 et 7*

4/ UE modèles expérimentaux en médecine (UE Optionnelle MM1)

➔ **Responsable :** Pr Laurence DUVILLARD (laurence.duvillard@chu-dijon.fr)

Master Santé Publique et Environnement

Le parcours «cursus Santé» du Master 1 Santé Publique et Environnement spécialité épidémiologie, recherche clinique et évaluation (ERCE) et spécialité "Intervention et promotion de la Santé" (IPS) de l'interrégion Nord-Est est ouvert en optionnel aux étudiants en santé. Cet enseignement offre une formation complémentaire particulièrement utile pour préparer l'ECN (LCA).

Il est conseillé de s'inscrire à ces optionnels dès l'année de PC2 afin de valider les principales UE du M1 avant l'entrée en MM1. Les cours et les exercices sont disponibles via internet (e-learning) et les enseignements dirigés sont organisés en présentiel à l'UFR des Sciences de Santé.

➔ **Responsable :** Pr Catherine QUANTIN (catherine.quantin@chu-dijon.fr)

2.2 SESSIONS D'EXAMEN

2.2.1 organisation des sessions

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont obligatoirement organisées en Licence : une session initiale et une session de rattrapage. Il ne peut être ajouté de session supplémentaire. La session initiale a lieu à l'issue de chaque semestre.

L'organisation de la session de rattrapage en Licence intervient dans un délai minimum de quatorze jours après la publication des résultats. Le non-respect de cette obligation peut entraîner l'annulation de la session de rattrapage.

La fiche filière peut le cas échéant préciser les modalités d'organisation de la session de rattrapage.

2.2.2 absence aux examens

Toute absence à un examen doit être justifiée auprès du service de scolarité ou du secrétariat pédagogique (cf 1.2.8).

Pour l'examen terminal, quel que soit le type d'absence (ABJ ou ABI), l'étudiant.e est déclaré.e défaillant.e. Il/elle ne peut dès lors valider la session du semestre au titre duquel il/elle a subi les épreuves. Le jury souverain appréciera toute situation particulière.

2.2.3 report des notes entre les deux sessions

L'étudiant.e non admis.e en session initiale bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les éléments constitutifs et UE validés lors de cette session.

Lors de la session de rattrapage, l'étudiant.e repasse pour chacune des UE non validées, les matières auxquelles il/elle n'a pas obtenu la moyenne. Les notes des semestres ou UE validé(e)s en session initiale (notes supérieures ou égales à 10/20) sont reportées automatiquement et utilisées dans le calcul de la session de rattrapage.

Les notes et résultats de la session de rattrapage annulent et remplacent ceux de la première session, sauf pour les notes de contrôle continu qui peuvent être conservées d'une session à l'autre.

2.3 ORGANISATION DES EXAMENS

2.3.1 convocation des candidat.e.s

La convocation aux épreuves (écrites et orales) est opérée exclusivement par voie d'affichage officiel sous panneau (affichage « papier »), avec indication de la date, de l'heure et du lieu de l'examen. Elle peut, le cas échéant, faire l'objet d'une publication parallèle sur l'ENT.

A titre dérogatoire, une convocation individuelle est envoyée aux étudiant.e.s bénéficiant d'un régime spécial attesté par le service de scolarité (cf 1.2.8).

L'affichage tenant lieu de convocation, le délai entre cet affichage et l'examen ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves.

La convocation doit indiquer aux étudiant.e.s l'horaire de début de l'épreuve et doit clairement préciser qu'ils/elles doivent être sur place avant le début de l'épreuve, afin que les vérifications d'usage puissent être faites en temps utile.

2.3.2 sujets des épreuves

Chaque enseignant.e est responsable du sujet qu'il/elle donne :

- il/elle précise sur le sujet les documents ou matériels autorisés ainsi que la durée de l'épreuve. Le barème sera précisé pour les épreuves prenant la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM) à points négatifs. En l'absence d'indication, aucun document ou matériel ne sera autorisé ; tout matériel électronique, informatique, multimédia est interdit sauf autorisation expresse du/de la responsable de l'épreuve ;

- il/elle remet le sujet au service compétent suffisamment à l'avance pour permettre le bon déroulement de l'examen ;
- il/elle relit le sujet après mise en page et signe, le cas échéant, le « bon à tirer » ;
- il/elle veille à la transmission du sujet ;
- il/elle est responsable de la surveillance de l'épreuve.

2.4 CONDITIONS D'EXAMEN

Les surveillant.e.s sont informé.e.s des conditions particulières d'examen dont bénéficient certain.e.s candidat.e.s (exemples : tiers temps supplémentaire de composition, dictionnaire papier autorisé pour les étudiant.e.s ERASMUS).

Afin que les aménagements prévus puissent être pris en compte pour les candidat.e.s handicapé.e.s, il est impératif que les étudiant.e.s concerné.e.s transmettent à leur scolarité ou à leur secrétariat pédagogique un exemplaire du certificat médical établi par le CPSU dès qu'ils/elles le reçoivent.

2.4.1 surveillance des salles d'examen

Il convient d'éviter de mettre dans une même salle des examens de durée différente.

Les enseignant.e.s de la discipline assurent en priorité la surveillance des épreuves d'examen, partiels et épreuves finales.

Pour les examens terminaux écrits, quel que soit le nombre d'étudiant.e.s, chaque salle d'examen comprend obligatoirement un minimum de deux surveillant.e.e.s dont l'un/une est désigné.e comme responsable de salle (mention en sera faite sur le procès-verbal d'examen). En outre, l'un/l'une des surveillant.e.s est le/la responsable du sujet de l'épreuve.

Dans les amphithéâtres où le nombre d'étudiant.e.s est supérieur à 100, trois surveillant.e.s au moins sont désigné.e.s.

Les surveillant.e.s sont présent.e.s dans la salle d'examen de préférence quinze minutes avant le début de l'épreuve :

- ils/elles s'assurent de la préparation matérielle de la salle (places numérotées, matériel de composition (brouillons et copies ...) ; une liste des candidat.e.s inscrit.e.s à l'examen terminal, établie par la scolarité est remise au/à la surveillant.e. responsable de la salle. Cette liste porte un numéro d'identification pour chaque candidat.e à l'examen. Elle peut être affichée à l'entrée de la salle d'examen ;
- ils/elles vérifient l'identité des candidat.e.s à l'entrée de la salle ou en passant dans les rangs et en pointant la liste d'appel avec les cartes d'étudiant.e.s ;
- ils/elles peuvent demander à tout moment de l'épreuve* à des étudiant.e.s dont les oreilles ou le cou ne sont pas apparents de les découvrir momentanément afin de vérifier qu'ils/elles n'ont pas d'appareils de communication auditifs.

**car il est possible de rajouter les écouteurs en cours d'épreuve*

2.4.2 accès des candidat.e.s aux salles d'examen

L'accès de la salle d'examen est **interdit** à tout.e candidat.e qui se présente après l'ouverture de(s) enveloppe(s) contenant les sujets et mention en est faite sur le procès-verbal d'examen⁵.

EXCEPTION : toutefois, le/la surveillant.e. responsable de la salle pourra à titre exceptionnel, lorsque le retard est dû à un cas de force majeure laissé à son appréciation, autoriser un.e étudiant.e à composer. Aucun temps supplémentaire ne sera donné à l'étudiant.e concerné.e. Mention du retard et des circonstances sera portée sur le procès-verbal de l'examen.

Aucun.e candidat.e n'est autorisé.e à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant la fin de la première heure de composition une fois les sujets distribués, même s'il/elle rend une copie blanche.

Les candidat.e.s qui demandent à quitter provisoirement la salle n'y seront autorisé.e.s qu'un.e par un.e. Ils/elles devront remettre leur copie au surveillant.e qui leur restituera à leur retour.

2.4.3 anonymat des copies⁶

Les modalités d'organisation des examens garantissent l'anonymat des épreuves écrites terminales.

2.4.4 établissement du procès-verbal d'examen

À l'issue de l'épreuve, les surveillant.e.s doivent obligatoirement :

- remplir le procès-verbal d'examen sur lequel figurent en particulier le nombre d'étudiant.e.s présent.e.s, présent.e .s non-inscrit.e.s, absents, le nombre de copies remises, les observations ou incidents constatés pendant l'examen ;
- remettre au responsable de l'épreuve (à la scolarité ou au secrétariat de section) le procès-verbal renseigné et signé par les surveillant.e.s, la liste d'appel et d'émargement, les copies d'examen.

2.5 FRAUDES AUX EXAMENS

2.5.1 mesures de prévention des actes de fraude

Une surveillance active et continue, avec observations fermes si nécessaire, constitue un moyen efficace de dissuasion.

Les surveillant.e.s doivent rappeler, au début de l'épreuve, les consignes suivantes :

- il est strictement interdit de communiquer entre candidat.e.s ou avec l'extérieur, d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve ;
- tout appareil électronique et/ou de communication à distance est interdit (aide-mémoire numérique, téléphone mobile, messagerie, agenda numérique, montre connectée, traducteur électronique, etc.) ;
- toute fraude (ou tentative de fraude) commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, peut entraîner pour l'intéressé.e, la nullité de l'épreuve correspondante ou du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou du concours. Elle peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire pouvant aller de la nullité de l'épreuve à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de se présenter à tout examen conduisant à un titre ou diplôme délivré par un établissement public d'enseignement supérieur.

2.5.2 conduite à tenir en cas de fraude⁷

PAR LES SURVEILLANT.E.S :

En cas de fraude (flagrant délit ou tentative), le/ la surveillant.e responsable de la salle devra :

- prendre toute mesure nécessaire pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation de l'étudiant.e à l'examen (sauf cas particulier visé ci-dessous) ;
- saisir le ou les documents ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits ;
- dresser un procès-verbal (rapport précis et détaillé), contresigné par le ou les autres surveillant.e.s ET par le ou les auteur(s) de la fraude. De plus l'étudiant.e est en droit (et il faut le lui rappeler) d'écrire sur le procès-verbal et peut, si on lui en refuse le droit, ne pas signer le procès-verbal. En cas de refus de contresigner, mention en sera portée sur le procès-verbal ;
- porter la fraude à la connaissance du/de la Président.e. de jury et du Directeur-trice de la composante qui pourront la soumettre à la section disciplinaire du Conseil Académique compétente à l'égard des usagers.

Cas particulier : en présence de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'examen, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée par le/la Président.e du jury ou le Directeur.trice de la composante, ainsi que par le/la responsable de la salle.

PAR LE JURY :

Dans l'hypothèse la plus fréquente où le/la candidat.e n'est pas exclu de la salle d'examen, sa copie est traitée comme celle des autres candidat.e.s et le Jury délibère sur ses résultats dans les mêmes conditions que pour tout.e autre candidat.e. Toutefois, aucun certificat de réussite, ni de relevé de notes ne pourra lui être délivré avant que la formation de jugement ait statué.

2.5.3 instruction de la fraude

L'instruction de la fraude relève de la compétence **exclusive** de la section disciplinaire du Conseil Académique compétente à l'égard des usagers.

Son/ Sa Président.e est saisi.e de la fraude : il/elle reçoit le rapport détaillé des faits et les pièces justificatives puis transmet copie de ce rapport à chacune des personnes poursuivies.

2.5.4 sanctions

L'administration d'une sanction disciplinaire relève de la compétence **exclusive** de la section disciplinaire du Conseil Académique compétente à l'égard des usagers.

2.6 VALIDATION ET RESULTATS

2.6.1 transmission et traitement des copies et des notes

Chaque correcteur.trice transmet au secrétariat pédagogique les copies encore anonymées dans un délai raisonnable en vue de la préparation des délibérations.

Le contrôle des notes sur le procès-verbal et la préparation de la délibération du jury sont assurés sous la responsabilité du/de la Président.e. du jury.

2.6.2 communication des résultats et contentieux⁸

Les notes d'épreuves d'examens ou de contrôle continu peuvent être communiquées aux étudiant.e.s en cours d'année ou de semestre sous réserve de mentionner le caractère non définitif de l'information jusqu'à la délibération du jury, seul compétent pour arrêter les résultats.

Les notes du 1er semestre, en 1re année de Licence, sont communiquées aux étudiant.e.s au plus tard quatre semaines après la fin de ce semestre (hors congés universitaires).

Les résultats (nom, prénom, numéro d'étudiant.e, admis.e ou ajourné.e ou défaillant.e) sont affichés à l'issue des délibérations. La liste, revêtue de la signature du/de la Président.e. du jury, est exempte de toute rature ou surcharge.

La liste d'émargement des membres du jury, avec indication des procurations, est également affichée.

Toute contestation des résultats ou demande de rectification de note après proclamation des résultats doit être adressée par écrit au/à la Président.e de jury dans le délai maximum de deux mois suivant la proclamation des résultats. L'enseignant.e de la matière concernée est tenu informé.e de la procédure en cours.

Le jury peut à nouveau être convoqué par son/sa Président.e pour statuer uniquement sur la situation litigieuse. La modification de décision susceptible d'en résulter obéit au régime du retrait des actes administratifs.⁹

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiant.e.s trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation. Les diplômes sont accompagnés du supplément au diplôme. Les services de scolarité sont les seuls habilités à délivrer ces documents.

2.6.3 consultation et conservation des copies

Après délibération du jury, les étudiant.e.s ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien avec un membre de l'équipe pédagogique.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil académique arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Les modalités prévues pour la réception des étudiant.e.s et la communication de leurs copies sont affichées en même temps que les résultats.

L'original de la copie d'examen demeure propriété de l'administration et ne saurait être restitué au/à la candidat.e. Ce dernier pourra cependant obtenir photocopie contre paiement des frais correspondants dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration de l'Université.

Les copies sont conservées une année par les services de scolarité compétents puis détruites après prélèvement d'un échantillon conformément aux règles d'archivage en vigueur.

⁵ circulaire n° 2011-072 du 3-5-2011 relative aux conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes

⁶ arrêté du 9 avril 1997

⁷ Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 modifié par le décret n°2001.98 du 1er février 2001

⁸ arrêté du 9 avril 1997

⁹ Les résultats d'examen constituent pour chaque étudiant.e une décision administrative individuelle créatrice de droit. Dès lors, le retrait d'un tel acte (retrait de la partie litigieuse de la délibération) ne peut intervenir que si la décision est irrégulière (erreur matérielle, rectification de note, irrégularité ayant affecté la procédure ...) et dans le délai de quatre mois suivant la prise de cette décision.

Réf : Conseil d'Etat 26 octobre 2001 « Ternon » : « sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires contraires, et hors le cas où il est satisfait à une demande du bénéficiaire, l'administration ne peut retirer une décision individuelle explicite créatrice de droits, si elle est illégale, que dans le délai de quatre mois suivant la prise de cette décision ».



Votre CARTE D'ÉTUDIANT PASS' UBFC

*justifie de votre qualité d'étudiant et de votre présence sur le campus
et contient les détails de votre inscription à l'Université.*

Utilisable dans les restaurants universitaires (CROUS).

A chaque rentrée universitaire, après votre inscription administrative, vous devez passer au service scolarité pour faire apposer l'hologramme sécurisé indiquant l'année universitaire en cours.

En cas de dégradation, perte ou vol, vous devez le signaler immédiatement à la scolarité.

En cas de vol, une nouvelle carte vous sera attribuée contre la remise d'une déclaration de vol. En cas de perte ou de dégradation, le renouvellement de la carte est payant.

COMPTE INFORMATIQUE - ENT

Dès votre inscription à l'université de Bourgogne, vous disposez d'un compte ENT vous permettant de bénéficier de tout l'environnement numérique mis à votre disposition : Messagerie, accès aux salles d'enseignement et d'étude informatisées, au réseau WiFi universitaire.

Ce compte est constitué d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe.

Notez et conservez-les précieusement, ils vous serviront tout au long de votre cursus universitaire et vous seront indispensables pour :

- l'impression de certificats de scolarité,
- la consultation de vos résultats d'examens,
- la consultation des mises à jour de l'emploi du temps (rubrique "Emploi du temps" du menu "Bureau" de l'ENT)

Le service scolarité vous enverra des informations très importantes sur votre boîte aux lettres électronique universitaire. Consultez-la régulièrement.

En cas de perte de vos identifiants, vous pouvez vous adresser au bureau de la Scolarité afin de demander la réinitialisation de votre compte sur présentation d'une pièce d'identité.

Retrouvez-nous sur <http://sante.u-bourgogne.fr>

Vous pouvez également télécharger le guide complet des services numériques aux étudiants de l'Université, sur la page d'accueil de l'ENT <http://ent.u-bourgogne.fr>

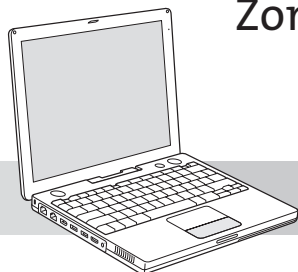
la Faculté des Sciences de Santé est sur **facebook.**



Accès aux Technologies de l'Information

Des salles informatiques libre-accès sont disponibles aux emplacements suivants :

BU Sciences de Santé, BU Sciences Eco et Maison de l'Étudiant.



Zone  située dans le grand hall de la Faculté, côté BU.

...et borne carte multiservices

La borne carte multiservices située à côté de la BU Santé vous permet d'accéder à votre **messagerie électronique universitaire**, à l'ENT.

LA SÉCURITÉ DE CHACUN EST L'AFFAIRE DE TOUS.

Vous entrez dans un bâtiment de l'université de Bourgogne, établissement recevant du public, classé en première catégorie (+ de 1500 personnes).

VOTRE SÉCURITÉ PERSONNELLE DÉPEND DU COMPORTEMENT DE L'ENSEMBLE DES USAGERS DU BÂTIMENT.

Votre vigilance doit être permanente quant aux différents types de risques: incendie, électrique, chimique ou biologique dans les laboratoires...

D'importants travaux de Sécurité Incendie ont été réalisés et se poursuivent dans le bâtiment Médecine-Pharmacie.

Le local d'accueil («loge») est le point central des informations concernant l'Hygiène et la Sécurité : des consignes précises y sont affichées ou disponibles.

Des plans d'évacuation actualisés sont apposés dans les différents étages du bâtiment et des exercices d'évacuation sont organisés avec l'aide des personnels chargés d'évacuation, connaissant les consignes et le rôle qu'ils ont à jouer.

Une sensibilisation large de l'ensemble des usagers est nécessaire.

Nul étudiant non autorisé ne peut être présent dans les locaux hors des heures d'ouverture sans la présence d'un veilleur.

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'UFR

de **7h à 19h** du lundi au vendredi
de **7h à 17h** le samedi

Horaires aménagés pendant les périodes de vacances

DANS UN REGISTRE COMPLÉMENTAIRE, POUR VOTRE QUALITÉ DE VIE :

- Respectez la propreté des locaux en utilisant notamment les poubelles installées dans les salles et les halls.
- Ne procédez pas à des affichages sauvages : des kiosques et panneaux sont installés à cet effet ; vous pouvez demander des surfaces d'affichage supplémentaires à l'accueil.



Il est interdit de fumer

dans l'enceinte du bâtiment Médecine-Pharmacie,
dans les amphis Aristote et Platon
et dans la salle d'examen

(Le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006)

Avis aux fumeurs : *Des bacs à sable extérieurs, situés devant les 2 entrées principales sont destinés à récupérer les mégots*



la BU : un lieu pour travailler, se former emprunter des documents, faire des recherches...

La BU Santé, c'est également un lieu qui organise des formations à la recherche documentaire. Elle est située au rez-de-chaussée de l'UFR, face à l'amphithéâtre Bataillon.

En plus de nombreuses **revues biomédicales** en ligne, la BU propose :

- ⊕ de **55 h d'ouverture par semaine**
- ⊕ de **30 000 ouvrages**
- ⊕ de **300 revues** dont 16 en libre-accès
- ⊕ de **9 000 thèses de Médecine-Pharmacie** soutenues à Dijon

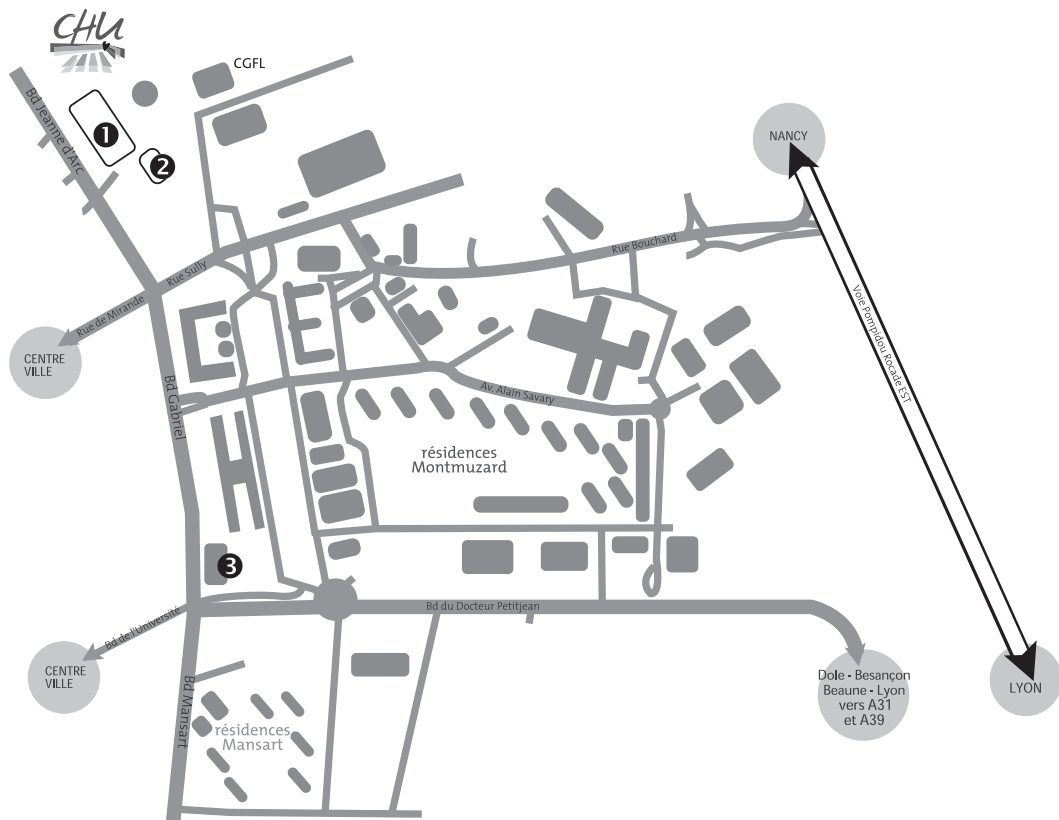
La BU Santé est ouverte du **lundi au vendredi de 8h30 à 19h** et le **samedi de 9h à 12h**.

Vous avez accès également à la BU Droit-Lettres, qui est ouverte le lundi, le mardi et le mercredi jusqu'à 22h, le jeudi et vendredi jusqu'à 20h et le samedi jusqu'à 18h.

Retrouvez-nous sur : <http://bu.u-bourgogne.fr>

● ——— *À la rentrée, pensez aux ateliers !*

Plan du Campus



- ❶ Bâtiment Médecine - Pharmacie
- ❷ Salle d'examen
- ❸ Amphis Aristote Platon

UFR des SCIENCES de SANTÉ

7, BD JEANNE D'ARC

BP 87900 - 21079 DIJON CEDEX

T 03 80 39 32 00 - F 03 80 39 33 00

<http://sante.u-bourgogne.fr>